



Febelgra
united in
graphics

n°04 **FIRST** avr 2023

Bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl

IMPRESSION

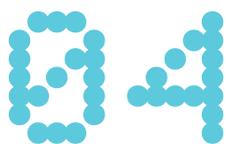


Vaste réforme fiscale



L'accord du groupe des 10

édition



3

Édito

4

Analyse de la vaste réforme
fiscale du ministre
Vincent Van Peteghem

7

Service Informations commerciales

8

L'accord du groupe des 10
en pratique

10

Paul Boudens

11

Testimonial apprentissage sur
le lieu de travail

12

Rapport du BOPE

14

Activités

15

Fespa Car Wrap Masters

16

Update chiffres

18

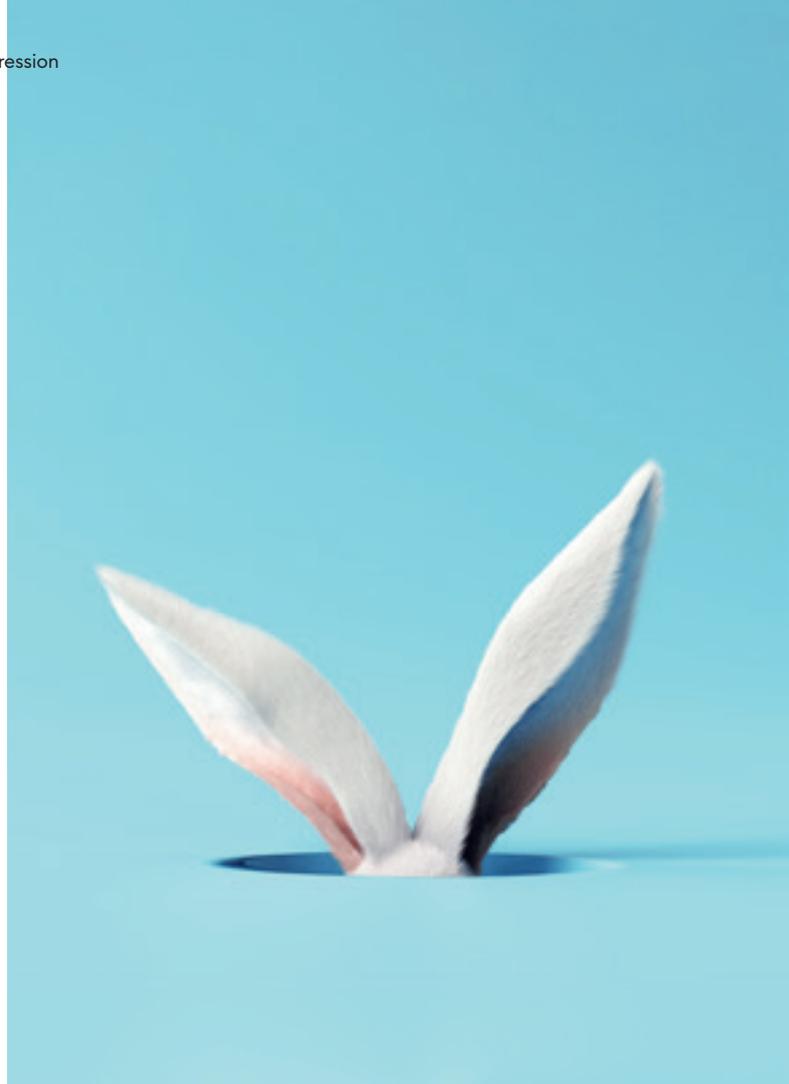
En bref

19

Soporset

20

Partners in creativity



First Impression est le bulletin mensuel de la fédération
des industries graphiques asbl
www.febelgra.be

Suivez-nous sur les médias sociaux :



www.linkedin.com/company/febelgra
www.facebook.com/febelgra

Rédaction Ann Kestens - Kelly Ciancimino - Marisa Bortolin -
Jeroen Van Eetvelde - Marc Vandenbroucke

Adresse Febelgra asbl, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles -
T + 32 2 680 06 68 - info@febelgra.be

Impression Antilope De Bie Printing

E.R. Marc Vandenbroucke, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles -
Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique asbl



LES IMPRESSION NEURS

L'impression impressionne

Marc Vandembroucke
Directeur Général

Le premier trimestre 2023 n'a pas été très encourageant dans le secteur. Les prix des matières premières et l'inflation des salaires en particulier ont entraîné une baisse des volumes de commandes dans certains segments.

Tout cela est parfois, à juste titre, difficile à comprendre pour nos entreprises des médias imprimés. En 2021, par exemple, les prix du papier ont augmenté linéairement avec les prix de l'énergie. En 2022, ceux-ci ont atteint un niveau sans précédent. Depuis la fin de 2022, les prix de l'énergie ont certes considérablement baissé, mais les prix du papier restent toujours quant à eux élevés. Quid de la logique ? La baisse de la demande de matières premières graphiques et de produits finis est désormais sans aucun doute liée à ces niveaux de prix toujours en vigueur. C'est donc un cercle vicieux qu'il serait préférable de rompre rapidement.

Quoi qu'il en soit, notre beau secteur créatif n'est pas mort et n'est certainement pas en train de s'éteindre. Nous réalisons en effet des créations que le monde numérique - aussi important soit-il - ne pourra jamais égaler.

C'est pourquoi nous vous demandons de supporter et de devenir un véritable **'Impressionneur'**.

Nous travaillons, depuis 2021, sur la question de la mise en valeur du portfolio graphique.

C'est désormais imminent. Les plans d'une grande campagne marketing et de communication sont prêts. Febelgra en a été l'initiatrice, mais nous aimerions qu'elle soit soutenue par l'ensemble du secteur. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons tous ensemble faire une déclaration durable en tant qu'alternative aux médias purement numériques et éphémères. Nos objectifs spécifiques sont les suivants :

- Amener la valeur ajoutée du portefeuille graphique polyvalent sous les feux des projecteurs.
- Recadrer la perception du grand public selon laquelle l'utilisation de l'imprimé et du papier n'est pas aussi polluante que la vox populi et les politiciens le prétendent parfois gratuitement.
- Augmenter l'attractivité du secteur sur le marché du travail pour recruter plus d'étudiants et de jeunes travailleurs.
- Créer un 'mouvement' de ce qui précède, grâce auquel nous pourrions donner un coup de semonce à nos gouvernements, qui s'expriment parfois de manière dogmatique à l'égard de notre secteur.

Une première doit rester une première, c'est pourquoi nous n'en dirons pas plus pour l'instant. Mais **le 8 juin 2023**, le coup d'envoi sera donné lors d'un grand événement. À l'occasion de notre Assemblée Générale, nous vous dévoilerons nos projets ambitieux. Exclusivement pour les membres de Febelgra et les acteurs du secteur. Save the date !



FISCAL

Analyse de la vaste réforme fiscale du ministre Vincent Van Peteghem

Objectif de la réforme fiscale

Début mars, le ministre des Finances Vincent Van Peteghem a présenté la première phase de son plan de réforme fiscale. Ce plan vise une épure fiscale de 6 milliards d'euros (un tax shift, et non un tax cut). Elle est supposée réduire la pression fiscale sur le travail et a pour but de la réorienter davantage vers le patrimoine et la consommation. Il s'agit de préserver le pouvoir d'achat des citoyens et de soutenir la compétitivité des entreprises. Pour être clair, il s'agit d'une proposition de légis-

lation, dont on ne sait toujours pas dans quelle mesure elle deviendra effectivement une loi.

Il a déjà été largement évoqué dans les médias que la quotité exemptée d'impôts passerait de € 10.160 à € 13.500 répartis sur les années 2024, 2025 et 2026. La proposition reprend également l'ajustement des seuils de la tranche d'imposition et, en particulier, l'élargissement de 45% de la tranche de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. De cette manière, la tranche comprenant un taux marginal de 50 % d'imposition serait moins facilement d'application (seuls les revenus annuels bruts supérieurs à € 60.000 seraient

encore taxés à 50 %, alors qu'actuellement ils le sont déjà à partir de € 46.440). En conséquence, ce seront principalement les travailleurs (à temps plein) qui pourront disposer d'un revenu net plus élevé. Cette réforme devrait permettre à chaque citoyen actif de pouvoir bénéficier d'au moins € 835 nets supplémentaires par an.

En revanche, certaines réductions d'impôts et certains avantages fiscaux seront supprimés, comme l'épargne-pension majorée, la réduction d'impôt pour les primes d'assurance protection juridique, pour l'épargne à long terme et pour la rémunération d'un employé de maison, mais aussi

la réduction fiscale sur l'achat de nouvelles actions d'entreprises en phase de démarrage et de fonds de développement reconnus, pour les pertes en capital des sociétés privées ainsi que pour l'acquisition d'un véhicule électrique. La bonification dont bénéficient les indépendants sur les versements anticipés volontaires pourrait également être remaniée.

La réduction de l'impôt sur les sociétés pour les PME de 20% à 15%, mentionnée dans un précédent memorandum, n'est plus reprise dans la nouvelle proposition. Le Voka a déjà fait savoir que la principale lacune du plan est l'absence de la réduction de l'impôt sur les sociétés. Nous ne voyons pas très bien comment ce plan répond à l'objectif de soutien de la compétitivité des entreprises.

L'impact sur votre entreprise

Nous n'aborderons pas les nombreuses propositions relatives à la sphère privée et au patrimoine. Nous examinons uniquement les innovations fiscales que le plan de réforme réserve aux entreprises.

Déduction pour investissement et déduction pour innovation

La déduction pour investissement est maintenue mais réformée. La déduction habituelle pour investissement / déduction de base pour les investissements en actifs fixes est de 10% pour les personnes physiques et les petites entreprises, et de 0 % pour les autres entreprises.

Une déduction nettement plus importante est introduite pour les investissements durables : 40 % pour les personnes physiques et les petites entreprises et 30 % pour les autres entreprises qui réalisent des investissements en vue d'économiser de l'énergie. Il est également possible de l'inclure sous forme de crédit d'impôt.

La déduction pour investissements technologiques (déduction 'technologie' en R&D (Recherche & Développement) et les brevets restent à 13,5% (20,5% pour la déduction échelonnée). La déduction pour innovation est également réformée.

La définition de la propriété intellectuelle pour cette déduction est clarifiée. De plus, un brevet belge ne suffit plus, un brevet européen ou international est nécessaire.

Déduction RDT (Revenus Définitivement Taxés)

Pour éviter la double imposition des dividendes reçus d'une filiale, les dividendes sont soit exonérés, soit imputés sur l'impôt étranger. Le mode d'exonération évolue. Les dividendes ne sont plus considérés comme des revenus mais comme des réserves, ce qui leur permet d'être exonérés d'impôt. Auparavant, ils étaient déduits du bénéfice imposable. Cette modification élimine certains problèmes persistants. Elle ajoute toutefois une condition : il doit s'agir d'un investissement durable au sein de la filiale et non plus d'un simple investissement.

Amortissements

Les investissements dans les technologies climatiquement neutres peuvent être amortis plus rapidement en plus de la déduction pour investissement à deux fois le taux d'amortissement linéaire.

Options d'achat d'actions

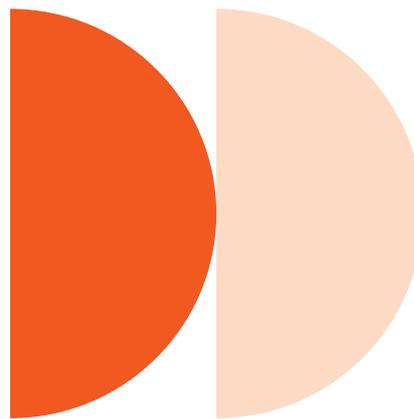
L'attribution d'actions (ou de certificats d'actions) peut lier durablement le travailleur à l'employeur et lui permettre de participer à son succès. La proposition vise à encourager davantage cette pratique. Mais elle vise surtout à lutter contre les abus de la loi sur les options d'achat d'actions. Le système est simplifié et renforcé, mais l'imposition est déplacée au moment de la réalisation et non plus au moment de l'attribution, afin que les start-ups et les scale-ups puissent également les proposer.

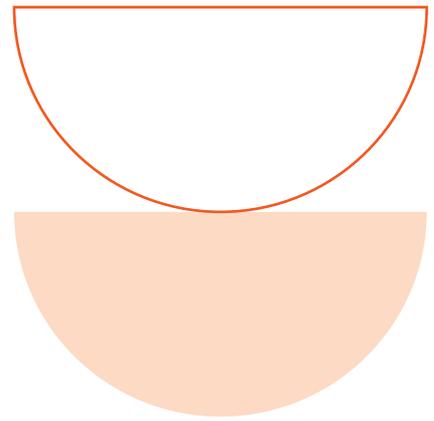
Uniformisation des avantages de toute nature

La notion d' "avantages de toute nature" est uniformisée dans la réglementation fiscale et sociale, ce qui signifie également que leur traitement fiscal et social est aligné. De plus, les avantages ne sont désormais plus évalués de manière forfaitaire, mais sur la base de leur valeur réelle, ce qui conduit dans la plupart des cas à une taxation plus lourde. On ne modifie rien dans le régime actuel des voitures de société.

Impôt minimum pour les multinationales

Cette taxe est bien une certitude, puisqu'il s'agit d'une obligation européenne. La directive européenne du 15/12/2022 oblige les États membres à instaurer un impôt minimum pour les multinationales et les grands groupes nationaux, dans le cadre de l'introduction mondiale d'impôts minimums dans la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux.





Taux de TVA et accises

Le taux normal est fixé à 21%, mais les taux réduits de 6 et 12% sont harmonisés sous le nouveau taux de 9%. La rénovation, la démolition et la reconstruction de logements d'au moins 10 ans sont désormais également soumises à un taux de 9% au lieu de 6%.

Les 6% restent pour l'électricité, le gaz naturel, l'eau de distribution et le chauffage domestique.

Pour les produits de base tels que les fruits et légumes, les médicaments, les protections hygiéniques et les transports en commun, le taux est ramené à 0%.

Le taux réduit de TVA pour le charbon est supprimé.

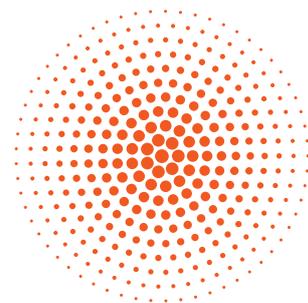
En outre, l'accent est mis sur la simplification administrative et la facturation électronique. La liste des clients TVA est supprimée et la facturation électronique doit permettre au gouvernement de percevoir la TVA de manière plus efficace.

Les subventions aux combustibles fossiles (sous la forme de droits d'accises réduits) seront progressivement supprimées. Cela se fera particulièrement ressentir dans le secteur des transports, où l'avantage accordé pour le diesel professionnel est diminué.

Réactions par rapport à la proposition

Si les mesures fiscales sont approuvées, elles pourraient déjà entrer en vigueur à partir du 01/01/2024. La proposition est en cours de négociations et le résultat devrait être clair d'ici septembre. Les socialistes et les libéraux ont déjà clairement indiqué qu'ils ne peuvent pas approuver la proposition dans son état actuel, mais qu'une bonne base est déjà mise en place. Bien que selon Monsieur Van Peteghem,

la proposition soit financièrement saine, les libéraux craignent qu'elle ne soit pas entièrement financée. Quoi qu'il en soit, reste à savoir s'il s'agira bien de la "grande réforme fiscale".



 **Des questions ?** Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

Service Informations Commerciales



Prendre des risques fait partie des affaires. Dans un environnement B2B, il est quasiment impossible de travailler sans accorder de crédit et autoriser des conditions de paiement.

Vous imprimez ou fournissez un service graphique à votre client et comptez sur son paiement rapide. Mais cette confiance dans votre client est-elle toujours justifiée? L'entrepreneuriat intelligent signifie également être bien informé sur la situation générale et financière de leurs clients (potentiels).

Il est possible de limiter votre risque commercial en disposant d'informations financières et commerciales correctes.

Par le biais du site Internet de la Banque nationale de Belgique www.nbb.be, vous pouvez demander gratuitement les comptes annuels de votre relation commerciale en fonction du numéro d'entreprise. Inconvénient: il s'agit d'une vue instantanée, limitée aux données financières qui datent généralement de quelque temps.

Mais, le service (renouvelé) 'Informations commerciales' de Febelgra vous aide à mieux vous y retrouver !

Febelgra, en collaboration avec GraydonCreditsafe, peut vous fournir en toute discrétion les informations suivantes sur votre relation commerciale :

- 1 un **récapitulatif** du rapport commercial (service gratuit)
- 2 un rapport commercial **complet** reprenant des informations supplémentaires sur la société, les analyses KPI (Key Performance Indicator), les scores de risque, etc...
- 3 un rapport commercial résumé ou complet comprenant le **monitoring** de l'entreprise. Ce dernier vous tient informé en permanence de la solvabilité de votre relation commerciale pendant 1 an.

Ainsi, en cas de changement, vous en serez informé (service payant avec des avantages membres importants). Vous trouverez tous les autres détails concernant cette offre sur le bon de commande concerné. Le formulaire de commande peut être demandé par téléphone ou par courrier.



Pour plus d'infos, contactez :

marc.vandenbroucke@febelgra.be

SOCIAL

L'accord du groupe des 10 en pratique

Au cours du mois de mars, vous avez reçu par le biais de notre newsletter le cadre d'accords résultant du Groupe des 10 du 15.03.2023. Dans cet article, nous abordons en détail certains accords qui pourraient vous concerner en tant que dirigeant d'entreprise ou spécialiste RH. Au moment de la rédaction de cet article, les textes ne sont pas encore définitifs. S'il devrait encore y avoir des modifications d'importance mineure, nous vous en informerons par le biais d'une newsletter.

LA FLEXIBILITÉ

1. Prolongation des 120 heures de relance

Les entreprises, tous secteurs confondus, avaient la possibilité jusqu'au 31.12.2022, de permettre à leurs travailleurs de prester 120 heures supplémentaires de relance par an. Cette possibilité est prolongée jusqu'au **30.06.2025**. Vous trouverez également la différence entre les heures de relance et les heures supplémentaires volontaires dans le tableau ci-dessous.

	Heures sup. de relance	Heures sup. volontaires
Période de référence	La date de début sera confirmée dans les textes définitifs. - 30.06.2025	01.01.2023 – 31.12.2023
Champ d'application	Ouvriers et employés de tous les secteurs	Ouvriers et employés de tous les secteurs
Combien ?	120 heures	100 heures
Accord repos compensatoire ?	Non	Non
Sursalaire ?	Non	Oui
Exonération des cotisations sociales (ONSS)	Oui	Non
Précompte professionnel ?	Non	Oui Exonération partielle pour 180 heures sup. jusqu'au 30/06/2025
Assujettissement à l'impôt des personnes physiques du travailleur ?	Non	Oui
Limite interne d'heures sup. : 143 heures Période de référence de base : un trimestre mais prolongeable jusqu'à un an maximum.	Non	Les 25 premières heures ne sont pas prises en compte
Accord écrit du travailleur ?	Oui, valable pour une période de 6 mois. Insister expressément sur le fait qu'il s'agit d'heures sup. de relance sans sursalaire	Oui, valable pour une période de 6 mois.
Rédaction d'un avenant au contrat		
L'employeur doit-il avoir un motif pour introduire des heures supplémentaires ?	Non	Non

2. Prolongation de la CCT 159 assouplissement du chômage temporaire pour raisons économiques employés (CP 200)

Cet assouplissement implique que :

- Les entreprises ne sont pas tenues de conclure une convention collective d'entreprise ni d'établir un plan d'entreprise.
- Elles remplissent et peuvent démontrer que l'entreprise remplit l'une des conditions préalables suivantes :
 - Baisse d'au moins 10% du chiffre d'affaires
 - Au moins 10% de chômage temporaire
 - Baisse d'au moins 10% de la production ou des commandes



Scannez le code afin d'accéder à la procédure sur le site.
N'oubliez pas de vous connecter au préalable.

Cette CCT est également prolongée jusqu'au 30.06. 2025.

3. Prolongation des heures supplémentaires fiscalement avantageuses

L'augmentation du nombre d'heures supplémentaires fiscalement avantageuses de 130 à 180 heures supplémentaires par an se poursuivra jusqu'au 30.06.2023. Cette mesure sera prolongée du 01.07.2023 jusqu'au 30.06.2025 et s'applique à tous les secteurs.

Que signifient ces heures supplémentaires fiscalement avantageuses pour vous en tant qu'employeur ?

Pour les employeurs, il s'agit d'une exonération partielle du paiement du précompte professionnel. Pour les travailleurs, il s'agit d'une réduction du précompte professionnel.

LES FINS DE CARRIÈRE

1. Le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC)

RÉGIME	AS IS		TO BE
	CARRIÈRE PROFESSIONNELLE	AGE MINIMUM	
1. 20 ans nuit ou métiers lourds	33 ans	60 ans	Prolongation jusqu'au 30.06.2025 inclus.
2. Métiers lourds	35 ans	60 ans	Une CCT sectorielle doit être conclue pour le régime 2.
3. Longue carrière	40 ans	60 ans	
4. RCC Médical	/	58 ans	

2. Crédit-temps fin de carrière

L'âge minimum de 55 ans est maintenu pour les prises d'1/5 et d'1/2 jusqu'au 30.06.2025. Le groupe cible reste inchangé : les travailleurs doivent pouvoir justifier qu'ils sont employés dans une entreprise en restructuration ou

en difficulté, qu'ils ont une carrière professionnelle de 35 ans ou qu'ils ont exercé un métier lourd. Pour pouvoir invoquer cette exception, une convention collective doit avoir été conclue au niveau sectoriel ou de l'entreprise.

PROLONGATIONS ET DOSSIERS EN COURS

1 Les cotisations patronales de 0,10% pour les efforts consentis en faveur des personnes appartenant à des groupes à risques.

Pourquoi ?

Dans le but de favoriser les initiatives en faveur des personnes appartenant à des groupes à risques, il est demandé aux employeurs de fournir un effort équivalent à au moins 0,10 % de la masse salariale. Le secteur graphique conclut tous les deux ans (lors des négociations sectorielles), une convention collective de travail sectorielle en matière d'emploi et de formation des groupes à risques et des efforts de formation complémentaires. Le pourcentage est de 0,15 %.

2 Le système de prime à l'innovation.

C'est quoi ?

La prime à l'innovation est

accordée et payée par l'employeur à ses travailleurs créatifs pour l'introduction d'une nouvelle idée au sein de l'entreprise.

Cette prime est totalement exonérée. L'entreprise ne paie pas de cotisations sociales. Le travailleur ne paie pas non plus de cotisations sociales ni d'impôts (brut = net).

3 L'exonération de l'obligation en matière de premier emploi si le secteur prévoit une cotisation patronale de 0,15% pour les groupes à risques.

Qu'est-ce que l'obligation premier emploi ?

L'obligation de recruter au moins 3 % de jeunes en équivalent temps plein dans un premier emploi par rapport au deuxième trimestre de l'année précédente. Cette obligation ne s'applique qu'aux entreprises comptant au

moins 50 travailleurs au 30 juin de l'année précédente. Grâce à la CCT sectorielle relative à la formation des groupes à risque et aux efforts de formation complémentaires (supra n° 1), les entreprises du secteur graphique sont dûment exemptées de l'obligation premier emploi.

4 Intervention du service public dans le cadre du système 80/20.

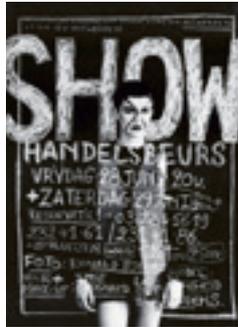
Dans le cadre d'une convention de tiers payant, l'employeur prend en charge 80 % des frais de transport en commun pour les déplacements domicile-lieu de travail. Les 20% restants sont financés par le service public.

5 Le maintien à € 1.800 de l'amende totale appliquée en cas de non-proposition d'accompagnement en outplacement.

INTERVIEW

USE
ME

Paul Boudens



Paul Boudens, le fils cadet d'un soldat belge, a grandi en Allemagne. Il décide au début des années 1980 à l'aube de ses 18ans d'étudier à l'Académie de la mode d'Anvers pour devenir créateur de mode. Il ne réussit malheureusement pas le très sélectif examen d'entrée et se tourne sans grand enthousiasme vers la communication appliquée et la traduction-interprétation en anglais et Italien à l'HIVT. Mais les choses ont très vite changé.

"J'adorais bricoler lorsque j'étais chez moi et j'ai créé avec du Tipp-Ex et des copies en noir et blanc une carte d'anniversaire avec des lettres adhésives qui a été remarquée par Anne Kurriss - une graphiste renommée dans les années 80 et 90, qui a travaillé entre autres pour les Six d'Anvers, qui a eu un réel coup de foudre pour mon talent créatif. Grâce à elle, j'ai entamé des études de Graphic Design & Illustration à Sint-Lucas à Anvers. Après un petit temps, je suis devenu l'assistant d'Anne, et j'ai même pu reprendre certains de ses projets par la suite", raconte Paul Boudens. C'est ainsi qu'il a atterri dans le monde de la mode. Sa première mission pour Walter Van Beirendonck était une 'fausse' publicité de parfum qui a conduit à 7 années de collaboration dans l'atelier de Walter, et jusqu'à aujourd'hui pour divers projets. Il a ensuite travaillé sur les affiches et le matériel de communication pour les défilés de mode de différents stylistes comme Olivier Theyskens, Jurgi Persoons et l'Académie de mode d'Anvers. Paul est devenu directeur artistique du projet *Mode2001 Landed-Geland* à Anvers, un projet urbain dans lequel toute la ville a été plongée dans la couleur et la mode, et qui comprenait également le magazine N°A. En 2002, il réalise le graphisme du MoMu - ModeMuseum d'Anvers.

Par le biais de son travail pour *Mode2001* et le MoMu, il est contacté en 2003 par le couturier japonais Yohji Yamamoto à Paris, et il crée sa première monographie, *Paul Boudens Works Volume 1*, un magnifique livre sur ses créations. Ce livre lui a ouvert de nombreuses portes. Paul a notamment travaillé avec le théâtre de La Monnaie et le Kaaitheater à Bruxelles, chez Rosas et P.A.R.T.S. d'Anne Teresa De Keersmaecker et à la Fondation Phoebus de Katoen Natie.

"Entre-temps, je continue également à dessiner pour des projets liés à la mode et à l'art et je prévois également de réaliser une deuxième monographie en 2025, dans le cadre de deux expositions", poursuit Paul.

"À mes débuts, je créais mes dessins de manière analogique (découpage et collage manuels) et, depuis le milieu des années 1990, de manière numérique (ordinateur). Maintenant encore, il m'arrive parfois de mélanger les deux (pensée analogique, design numérique), ce qui rend également mon style reconnaissable. Il attache toujours une grande importance au côté tactile.

Paul a remporté récemment le Henry Van de Velde Lifetime Achievement Gold award 2023 pour son oeuvre.

FORMATION

Le 'Kunstkaai'

l'apprentissage sur le lieu de travail chez Albe De Coker et Antilope De Bie



Le Stedelijk Lyceum Cadix (Anvers) s'est transformé en Kunstkaai en 2022. L'école donne la possibilité à de nombreuses entreprises de médias imprimés de pouvoir recruter les nouveaux collaborateurs dont elles ont tant besoin. Grâce à l'apprentissage sur le lieu de travail (Werkplekken en nl), ces étudiants passeront une journée entière chaque semaine ou 2 fois par semaine à apprendre dans les entreprises. GRAFOC a voulu savoir comment cette pratique se déroule sur le terrain.

"Pourquoi faisons-nous cela ? Nous voulons donner des opportunités aux étudiants !" déclare Patrick Leus, Operations Manager chez **Albe De Coker Group**. Lander Keteleer, enseignant du concept Kunstkaai ajoute : "Il s'est en partie développé par nécessité. En raison de notre grand nombre d'étudiants, il n'y a pas assez d'espace dans notre salle de travaux pratiques. Ce n'est pas instructif de se tenir devant une presse avec trois étudiants et cela crée une situation dangereuse. En s'éloignant de l'ambiance scolaire, les élèves entrent en contact avec le personnel. Mais ils apprennent aussi, par exemple, à arriver à l'heure, ils apprennent à communiquer avec leurs nouveaux collègues. De plus, ils voient et apprennent beaucoup en peu de temps". Werner Van De Weyngaert, directeur de production chez **Antilope De Bie** confirme : " Nous pensons qu'il est important de mettre les étudiants en contact avec les dernières machines et technologies, tout en répondant à la demande du secteur de l'éducation". Cette année scolaire ('22-'23), sept élèves (6ème et 7ème années) travaillent en apprentissage sur le lieu de travail chez Antilope De Bie (Duffel) et chez Albe De Coker (Hoboken). Une à deux fois par semaine, ils passent une journée entière à travailler sous la supervision de leur professeur et de collaborateurs.

Ils sont alternativement en contact avec la finition des imprimés (pliage, découpe, piqûre à cheval), l'impression, l'impression numérique, l'entrepôt et l'expédition.

Collaboration

"Cela se passe très bien", déclare Maxime Simons, directeur de production chez **Albe De Coker**, "Nous veillons à que les élèves puissent apprendre ! D'autres écoles ont également manifesté leur intérêt, dont le TSM à Malines. Le processus commence par une brève formation sur la sécurité par le conseiller en prévention, une condition essentielle pour sensibiliser les étudiants, mais aussi, par exemple, pour les informer de l'importance des flux de déchets". Werner est également satisfait de la trajectoire empruntée, même si tout le monde devait un peu trouver son chemin au début.

Entreprise et école

Les collaborateurs des deux entreprises sont fiers de pouvoir partager leurs connaissances, même si c'est parfois difficile car ils travaillent dans le secteur depuis très longtemps. Le fait de devoir expliquer ce qu'ils font, élargit leur vision et ils réfléchissent à ce qu'ils font depuis des années. Certains étudiants les connaissent parfois mieux car ils ont déjà fait un stage. Les étudiants y voient aussi une valeur

ajoutée. Hsib : "Je suis le programme d'apprentissage Kunstkaai depuis la 3e année. Grâce à l'apprentissage sur le lieu de travail j'ai une vision claire de ce que j'ai envie de faire plus tard".

La présence et le rôle de l'enseignant sont extrêmement importants pour plusieurs raisons. Lander : "Ensemble avec un membre du personnel, je montre les actions aux élèves et donne parfois des conseils sur l'attitude. En passant d'un élève à l'autre, j'apprends beaucoup également. Les étudiants sont aussi plus motivés parce que je suis présent ! Si nous avons besoin d'une salle de cours, nous pouvons toujours utiliser une salle de réunion".

Quelle est la prochaine étape ?

Werner, Maxime et Patrick souhaitent tous avoir plus d'étudiants dans leurs entreprises ! La fréquence actuelle pourrait donc être augmentée. "En tant qu'entreprise, nous sommes très ouverts à cette forme de collaboration, d'où notre appel à envoyer des étudiants dans les entreprises pour une pratique concrète. Ils peuvent même imprimer et terminer leur épreuve intégrée. L'apprentissage sur le lieu du travail montre également aux élèves la réalité, loin de l'environnement scolaire plus protecteur.

BOPE 2023



Pour la cinquième édition du BOPE, le VIGC s'est rendu pour la première fois à l'étranger.

130 participants de l'industrie graphique se sont réunis à Gorinchem, aux Pays-Bas, afin de découvrir les dernières tendances en matière d'impression en ligne et de visiter le salon Sign & Print Expo.



L'impression en ligne devient sociale

Selon Bernd Zipper, le commerce social gagne rapidement en importance. Dans le commerce social, les canaux sociaux tels que Facebook, Instagram, mais également TikTok sont de plus en plus utilisés pour vendre des imprimés. Ce n'est pas vraiment un canal pour un business sérieux ? "N'oubliez pas que chaque PDG, directeur ou acheteur d'imprimés est également une personne privée qui est également active sur toutes sortes de canaux sociaux", déclare Bernd.

La numérisation ne s'arrête jamais

L'IA est indispensable. Vous pouvez utiliser l'IA pour rendre le chat bot de votre site Web plus humain et grâce au Chat GPT, vous pouvez générer une gamme de descriptions de produits. L'arrivée de l'IA aura un impact profond dans de nombreux secteurs. "Pas de panique", nous conseille Bernd. " Mais il est important de rester vigilant. En effet, la numérisation ne s'arrête jamais. Votre plate-forme est prête ? Alors c'est le moment de recommencer à 0".

Automatisation connectée

Tom Peire, PDG de FourPees, a ramené le public à la réalité en clarifiant le fouillis de ce jargon. Il existe, par exemple, une différence fondamentale entre 'numérisation' et 'automatisation'. Ce n'est pas parce qu'un processus a été numérisé qu'il est totalement ou même partiellement automatisé. Tom a également préparé une recette pour un processus d'automatisation réussi. Outre l'orientation stratégique, une approche cristallisée et les compétences indispensables, il est important de connecter l'ensemble du flux de travail de manière intelligente. Grâce à cette automatisation connectée, vous pouvez porter la performance, la transparence et la mesurabilité à un niveau supérieur. C'est la condition sine qua non pour atteindre l'objectif ultime : la croissance !

Les mégatendances de l'impression en ligne

Après le déjeuner, c'est Roland Keppler, PDG d'Onlineprinters, qui reprend le fil et met au premier plan quelques 'mégatendances'. Il y a le changement de canal du hors ligne vers l'en ligne et l'arrivée de l'IA. Il existe clairement des signes de consolidation au sein du secteur. Onlineprinters a elle-même procédé à environ 20 acquisitions au cours des 5 à 10 dernières années. Roland Keppler résume les attentes croissantes du client sous le titre de 'consommérisation'. Des livraisons rapides, des tailles de commande variables, un processus de commande fluide et des outils de conception pratiques... Le client n'en attend pas moins. Roland Keppler conclut en soulignant l'importance croissante de la 'durabilité'. *"La durabilité et 'l'impression verte' sont les grands thèmes du moment"*, déclare le patron de l'une des plus grandes imprimeries en ligne d'Europe.

Évolution du commerce électronique

BOPE s'est terminé cette année avec Ed Sanders, un expert de la Chine. Ed Sanders est particulièrement bien placé pour décrire l'évolution du commerce électronique. Le 'shelf e-commerce' de grands acteurs comme Alibaba et Amazon doit faire de la place pour le 'contenu e-commerce' de nouveaux acteurs comme Pinduoduo ou Jingdong. Les consommateurs ne vont plus à la recherche de produits, mais se voient proposer en permanence des suggestions et des réductions. Au-delà de ce changement de contenu, le modèle C2M (Consumer to Manufacturer) met également un bâton dans les roues des grands acteurs. Dans le modèle C2M, vous commandez directement à l'usine en Chine, sans intermédiaire et à un prix dérisoire. Des baskets à € 14 ? Ceci est parfaitement possible grâce à des plateformes telles que Shein et Temu. Et cela se fait à une vitesse fulgurante. La société chinoise PDD a effectué sa première visite aux États-Unis en mai 2022. En février 2023, l'entreprise comptait plus de 10 millions de clients.

ACTIVITÉS

Meet & Learn Visite d'entreprise incluse @IBW

24/05/2023

Pour notre prochaine édition du 'Meet & Learn', c'est dans l'entreprise de brochage et de reliure IBW située à Oostkamp que nous avons le plaisir de vous inviter. IBW est une entreprise indépendante de brochage et de reliure de livres à couverture souple et rigide depuis plus de 40 ans. Elle est devenue la plus grande entreprise de brochage et de reliure full service du Benelux et l'une des plus importantes d'Europe. Nous commencerons par la visite de leur parc de machines ultra perfectionnées : massicots, encarteuses-piqueuses, plieuses, couseuses, couverturière et emboîteuse, ... Ils nous expliqueront entre-temps les processus de production de collage, de coupage d'agrafage, et de reliure.

Après la visite, nous donnerons la parole à 3 intervenants qui ont un lien direct avec le secteur du livre. Alexis Bogaert (Die Keure) parlera de l'avenir de l'édition, Paul Hermans (Literatuur Vlaanderen) abordera une partie du plan de relance du secteur du livre et nous terminerons avec Luc Sonck (Müller-Martini) qui parlera des innovations en matière de finition. Nous terminons par un agréable

moment de réseautage en prenant un petit verre ainsi qu'une collation tous ensembles.

Programme

8h30-9h	Accueil des membres
9h-10h	Visite d'IBW
10h-10h30	Alexis Bogaert – Die Keure : L'avenir de l'édition.
10h30-10h45	Pause
10h45-11h15	Paul Hermans – LiteratuurVlaanderen : Le plan de relance du secteur du livre
11h15-11h45	Luc Sonck – Müller-Martini : Les innovations en matière de finition.
12h	Le moment de réseautage avec une collation et un petit verre.



Vous avez envie de participer ? Scannez le code QR suivant et inscrivez-vous de préférence avant le 22/05/2023.

Lieu

Handelsstraat 21, B-8020 Oostkamp

Save the date Assemblée Générale

8/06/2023

L'Assemblée Générale annuelle (AG) de Febelgra asbl n'aura pas lieu en mars, mais le jeudi 8 juin. Cette décision a également été prise au sein de l'Organe d'administration et vise à faire coïncider l'AG avec la Grande Première de la campagne 'Les Impressionneurs'.

En effet, à l'initiative de Febelgra, les préparatifs des campagnes marketing visant à promouvoir le secteur graphique sont en cours depuis déjà un certain temps. Non seulement dans le secteur B2B, mais également auprès du grand public. Vous êtes donc invités à assister à ce surprenant coup d'envoi à l'occasion de notre Assemblée Générale. 'Les Impressionneurs' est le nom générique du mouvement



qui mettra la valeur et la perception de notre portefeuille graphique sous les feux des projecteurs au cours des 2 prochaines années. De plus amples infos arrivent très prochainement !

PrintBar Limbourg-Brabant flamand

20/04/2023

Le premier PrintBar Limbourg-Brabant flamand ayant remporté un grand succès, nous continuons sur notre lancée et vous emmenons cette fois-ci au M Leuven. Le musée présente une collection d'art ancien et nouveau originaires de Louvain et du Brabant, du Moyen Âge au XIXe siècle. Nous pourrions contempler, entre autres, Constantin Meunier, Jef Lambeaux et Georges Minne. En plus de la collection permanente, le M présente des expositions temporaires de maîtres anciens et d'œuvres contemporaines. Nous avons opté pour la visite 'M in the mix', où un guide vous familiarisera avec l'architecture du bâtiment et l'histoire du M. Vous découvrirez à la fois la collection M et une sélection parmi les expositions temporaires. La visite se terminera dans la loge, par une agréable séance de bavardage entre collègues du secteur, accompagnée d'une collation et d'un petit verre.



Intéressé ? Scannez le code QR suivant et inscrivez-vous.

Programme

18h30	Accueil & petites bulles
19h00	Visite guidée du musée
20h00	Moment de réseautage & buffet italien
23h00	Fin

Lieu

Rue Léopold Vanderkelen, 28
3000 Louvain

Le parking Ladeuze se trouve à 2 minutes de marche du musée.

BELGIAN WRAP MASTERS

13/05/2023

La FESPA Belgique organise le Championnat de Belgique le samedi 13 mai 2023 Emballage automobile à un endroit unique le CIRCUIT ZOLDER pendant la NEW RACE FESTIVAL. Le gagnant représentera la Belgique au World Wrap Masters à l'exposition FESPA du 23 au 26 mai 2023 à Munich.

QUE RECHERCHONS-NOUS?

- Des talents locaux qui attirent l'attention par leur conception.
- Un ambassadeur pour mettre l'artisanat du carwrapping en avant.

QUE GAGNER?

- Le gagnant pourra assister au World Wrap Masters à Munich et recevra un chèque de 2500 euros.
- Il s'agira de 50 % en espèces et de 50 % sous forme de bons d'achat pour des films d'emballage.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Inscrivez-vous sur communication@fespa.be et envoyez-nous vos coordonnées.
- Max 2 participants par entreprise.

funfastic Racing



NEW RACE FESTIVAL

 FESPA
BELGIUM
ASSOCIATION

update chiffres

L'indice santé

L'indice santé pour le mois de février 2023 s'élève à 126,86.

Travailleurs CP 130

L'indice lissé pour février 2023 s'élevait à 125,00.

Par conséquent, le disque de stabilisation suivant de 127,72 n'est pas dépassé. Les salaires barémiques ne seront par conséquent **pas indexés en mars 2023**.

Employés CP 200

Les salaires réels ont été indexés le 1er janvier 2023 selon la formule suivante : la moyenne arithmétique des indices de novembre/décembre 2022 divisée par la moyenne de novembre/décembre 2021.

Le pourcentage d'indexation au **01.01.2023** s'élevait à **11,08%**.

Pourcentages onss au 01.01.2023

	OUVRIERS			EMPLOYÉS		
	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3
	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl
Montants de base	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88
Montants divers	10,99	12,68	12,74	5,42	7,11	7,17
Fonds de sécurité d'existence	1,31	1,61	1,61	0,23	0,23	0,23
Total montants employeur	32,18	34,17	34,23	25,53	27,22	27,28

Le paiement unique pour les vacances annuelles n'est pas repris dans ce tableau.

Charges sociales ouvriers (CP130)

à partir du 01.02.2023	1 ÉQUIPE		2 ÉQUIPE		3 ÉQUIPES	
	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,1995	19,95%	1,2912	29,12%	1,4990	49,90%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0215	2,15%	0,0222	2,22%	0,0222	2,22%
Charges sociales	1,5294	52,94%	1,5294	52,94%	1,5294	52,94%
Charges sociales salariales	1,8560	85,60%	1,9970	99,70%	2,3148	131,48%

Calcul basé sur une entreprise de > 20 travailleurs et de classe salariale XIV. Il est tenu compte du non-versement du prélèvement anticipé de 22,80% pour travail en équipes.

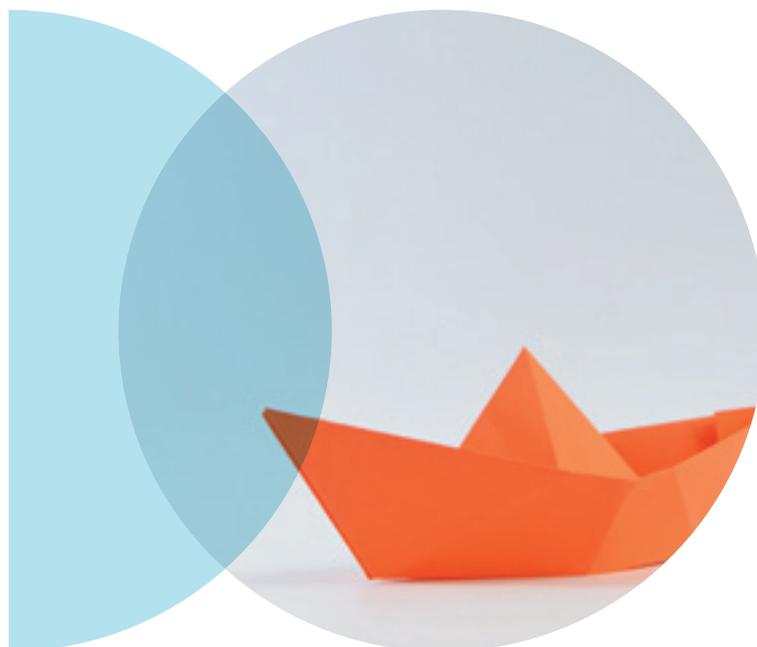
Charges sociales employés (CP 200)

à partir du 01.01.2023	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2365	23,65%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0882	8,82%
Charges sociales	1,3098	30,98%
Charges sociales salariales	1,7078	70,78%

Il n'est pas tenu compte de la diminution structurelle des charges, des éco-chèques d'un montant de 250,00 EUR (employé à temps-plein) et la prime de 250 EUR (introduction en 2016).

Indice salarial*

Année	Date	Index
2023	01.02.2023	202,89
2022	01.12.2022	198,96
	01.10.2022	195,10
	01.08.2022	191,33
	01.05.2022	187,63
	01.02.2022	183,99
	01.01.2022	180,43
2021	01.12.2021	179,82
	01.08.2021	176,34
	01.04.2021	172,93
	01.01.2021	172,94
2020	01.07.2020	172,89



*Evolution du coût salarial horaire sur la base du coût salarial horaire en janvier 1993 (€ 18,8878 et indice salarial 100). Le calcul se base sur la catégorie salariale 14.

Indices papier

Date	Offset sans bois	Maco sans bois	Maco avec bois	Maco hh LWC offset 60g	Maco hh SC offset 56g (A)
28.02.2023	449,61	442,31	477,52	451,16	503,89
31.01.2023	461,75	452,80	488,78	460,05	517,51
31.12.2022	466,92	454,80	505,73	466,72	544,75
30.11.2022	466,92	454,82	526,63	486,72	566,54
31.10.2022	466,92	454,82	581,86	564,50	599,22
30.09.2022	462,30	447,81	497,28	493,38	501,17
31.08.2022	445,02	439,03	489,49	477,81	501,17
31.07.2022	436,29	439,03	476,62	471,12	482,12
30.06.2022	427,82	439,03	494,28	495,55	493,02
31.05.2022	422,73	421,47	470,96	448,91	493,02
30.04.2022	421,04	421,47	466,30	444,46	488,14
31.03.2022	385,37	390,64	451,38	444,46	458,31

L'indice papier exprime l'évolution des prix du papier, une des principales matières premières de l'industrie graphique. Des indices sont calculés pour le papier Offset sans bois, Maco sans bois et Maco avec bois. La période de référence est les prix au 01.01.1973. Les indices des prix du papier ont été portés à 100 à cette date.

⁽⁴⁾ L'indice du Maco avec bois implique une correction importante, qui répond à l'imputation de surtaxes (énergétiques) et au marché très volatil, qui a été inclus dans les indices publiés avec un retard ces derniers mois. Cet indice actuel correspond au maximum désormais avec les augmentations de prix effectives par rapport à la même période de l'année dernière. En raison de différences de prix plus importantes selon le type de papier, l'indice du Maco avec bois sera divisé en LWC offset 60g d'une part et en SC 56g(A) d'autre part à partir de mars 2022.

Vous trouverez les chiffres les plus récents sur notre site www.febelgra.be sous Services / Commercial / Etiquette SMI. Les auteurs, la rédaction et l'éditeur veillent à la véracité des informations publiées, pour lesquelles leur responsabilité ne peut être engagée.

EN BREF

Roularta Printing investit € 4,5 millions dans de nouveaux fours de séchage écoénergétiques et réduit de 14% ses émissions de CO₂

Roularta Printing investit € 4,5 millions dans de nouveaux fours de séchage écoénergétiques à la pointe de la technologie pour trois presses à magazines Manroland. La dernière presse à magazine de 72 pages (lancée en 2020) disposait déjà de ce type de four de séchage écoénergétique.

Grâce à l'achat de trois fours de séchage économes en énergie, Roularta a réduit ses émissions de CO₂ de 14 %.

Leur consommation de gaz et d'électricité de l'imprimerie a diminué respectivement de 25 % et de 5 %.

Au lieu du processus actuel de séchage avec postcombustion externe, les nouveaux fours de séchage sont équipés d'une postcombustion intégrée. L'énergie dégagée lors de la combustion des solvants peut être immédiatement récupérée pour le séchage, réduisant considérablement la consommation de gaz du four. Roularta Printing accorde une attention particulière à la durabilité depuis de nombreuses années.

GRAFOC mailing annuel

Le fonds de carrière sectoriel des médias imprimés, GRAFOC, a lancé son mailing annuel au début du mois de mars. Il informe par ce biais les entreprises du secteur des médias imprimés sur leurs différents services tout en mettant le focus sur les entreprises de la CPI30.

Concrètement, vous pouvez contacter **GRAFOC** pour :

- Les plans de formation
- Les primes de formation sectorielles via ANNA
- Les offres de formation gratuite
- L'enseignement

PrintmediaJobs, qui fait partie de GRAFOC, s'adresse à toute personne travaillant ou souhaitant travailler

dans le vaste secteur technique et créatif des médias imprimés.

- En tant qu'entreprise, placez vos offres d'emploi sur le portail de l'emploi
- À la recherche d'un emploi ? Téléchargez votre CV !
- PrintmediaCoaching sur le lieu de travail
- Une recherche de l'emploi adéquat
- Encadrement lors des stages
- Entreprises de stage reconnues

Si vous souhaitez en savoir plus, veuillez contacter info@grafoc.be ou printmediajobs@grafoc.be.

Toutes les coordonnées se trouvent également sur grafoc.be et printmediajobs.be.

Fespa Global Print Expo Messe Munich

23-26/05/2023

Cet événement est le plus grand salon européen de la sérigraphie, de l'impression numérique, de l'impression grand format et de l'impression textile. Des centaines d'exposants présenteront leurs dernières innovations et lancements de produits pour les applications graphiques, déco, d'emballage, industrielles et textiles.

Les thèmes suivants seront exposés :

Printeriors 2023 : les derniers développements en matière de décoration d'intérieur.

World Wrap Masters Europe 2023 et World Wrap Masters Final 2023 : ateliers de formation, démonstrations par des experts de l'industrie et des concours.

Sustainability in the Spotlight : des conseils utiles, informatifs et pratiques abordant le thème de la durabilité auprès des hommes et de la planète. Le FESPA Global Print Expo 2023 sera lié à European Signage Expo 2023, le principal salon européen de la communication non imprimée et visuelle, avec des exposants présentant les toutes dernières solutions en signalétique.



Inscriptions : Scannez le code QR suivant et inscrivez-vous gratuitement en saisissant le code promo suivant : ACN03.



SOPORSET

Qu'attendez-vous d'un excellent papier ?

Qu'il dépasse vos attentes, c'est certain. Et c'est précisément ce que fait le papier **offset premium Soporset**, à chaque fois.

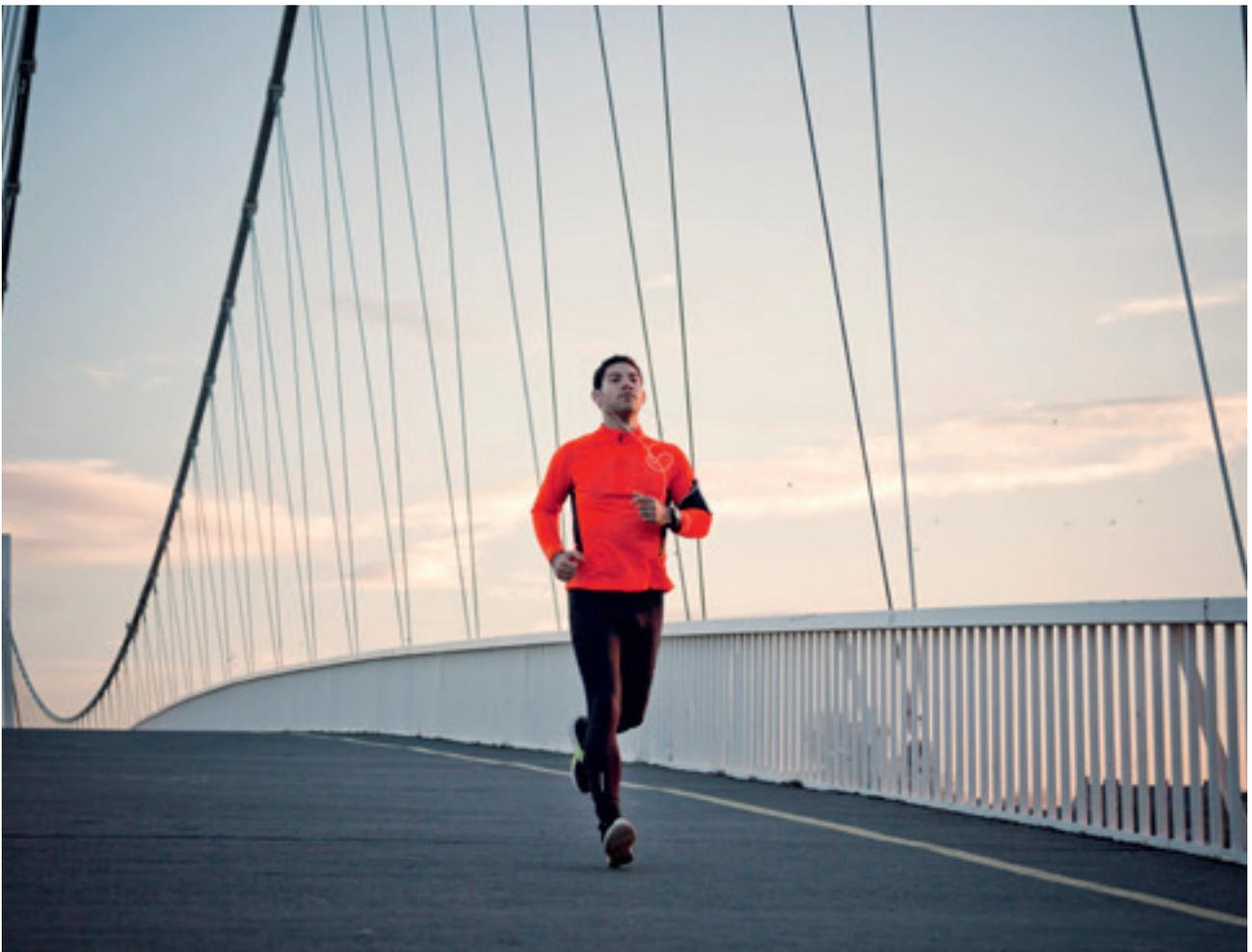
Soporset premium offset est **un papier non couché** spécialement conçu pour répondre aux **exigences de qualité les plus élevées**.

Soporset offre une excellente qualité d'impression et est disponible dans une large gamme.

Propriétés principales :

- Blancheur élevée (CIE 161) pour un contraste élevé de l'impression
- Excellente formation des feuilles (grâce aux caractéristiques uniques de la fibre d'Eucalyptus Globulus)
- Rigidité et épaisseur optimisées pour une manipulation optimale
- Également disponible dans une qualité Premium Preprint

Toutes ces caractéristiques techniques garantissent des résultats extraordinaires. La preuve est entre vos mains.



Partners in creativity

 **EASYPAY GROUP**
INNOVATION IN HR

 **Monizze**

 **antalis** ^{EM}
Just ask Antalis

 **SELECT**

 **Lab9** | PRO

 **JOZEF MICHEL**

 **Canon**

 **VINK**
photo solutions and more

 **DATALINE**
www.dataline.com

 **Paper Nature**
100% FSC

 **VEOLIA**

 **PAPYRUS**

 **HEIDELBERG**